



Conditions d'accès et d'inscription à la bibliothèque de l'Institut d'Études Politiques de Lyon

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'Études Politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 175, 176 et 177 ;

Exposé des motifs

L'accès à la bibliothèque et la consultation sur place des documents de la bibliothèque de Sciences Po Lyon sont gratuits et ouverts à tous les publics. Néanmoins, la Direction de l'établissement se réserve le droit de procéder à des restrictions d'accès, temporaires ou définitives, en cas de situation particulière, notamment de saturation de la bibliothèque. Le cas échéant, l'accès à la bibliothèque pourra être restreint au public académique (justifiant d'une inscription universitaire ou assimilée).

L'emprunt de documents et l'accès à la documentation en ligne ainsi qu'aux autres services de la bibliothèque sont soumis à inscription. Celle-ci est automatique pour les étudiants, enseignants et personnels de Sciences Po Lyon. Elle doit faire l'objet d'une procédure d'inscription auprès de la bibliothèque pour les autres publics. Pour ces derniers, l'inscription est, selon les cas, gratuite ou payante. Une carte de bibliothèque spécifique est délivrée à tout inscrit qui ne possède pas de carte universitaire multiservices « Université de Lyon ».

Il est proposé de reconduire les modalités et conditions d'inscription adoptées en 2021 et détaillées ci-après.

Inscription automatique /gratuite :

Accès aux ressources électroniques sur place et à distance sur authentification

- Étudiants inscrits administrativement à Sciences Po Lyon
- Personnels de Sciences Po Lyon

Inscription gratuite soumise à procédure d'inscription auprès de la bibliothèque :

Accès aux ressources électroniques sur place uniquement

- Lycéens du programme PECEP
- Apprenants IEPEL

- Personnes en formation continue non diplômante à Sciences Po Lyon
- Personnels et étudiants des Instituts d'Études Politiques du réseau ScPo (IEP d'Aix-en-Provence, Lille, Rennes, Saint-Germain en Laye, Strasbourg, Toulouse) et de l'Institut d'Études Politiques de Grenoble
- Personnels et enseignants retraités de Sciences Po Lyon

- Étudiants, personnels et auditeurs libres des membres de l'UdL et des établissements associés (liste ci-dessous)
 - Université Claude Bernard Lyon 1
 - Université Lumière Lyon 2
 - Université Jean Moulin Lyon 3
 - Université Jean Monnet Saint-Étienne
 - ENS de Lyon : École normale supérieure de Lyon
 - École Centrale de Lyon
 - INSA de Lyon
 - VetAgro Sup : École nationale vétérinaire de Lyon
 - ENTPE : École nationale des travaux publics de l'État
 - ENISE : École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne
 - CNRS : Centre National de Recherche Scientifique
 - ENSSIB : École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques
 - ENSATT : École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre
 - Inserm : Institut national de la santé et de la recherche médicale
 - EM Lyon Business School : École de Management de Lyon
 - CPE Lyon : École supérieure de chimie physique électronique de Lyon
 - ISARA-Lyon : Institut supérieur d'agriculture et d'agroalimentaire Rhône-Alpes
 - ITECH : Institut textile et chimique de Lyon
 - ECAM Lyon : École catholique d'arts et métiers de Lyon
 - ENSAL : École nationale supérieure d'architecture de Lyon
 - ENSASE : École nationale supérieure d'architecture de Saint-Étienne
 - UCLY : Institut catholique de Lyon
 - Mines Saint-Étienne : École des mines de Saint-Étienne
 - CNSMD : Conservatoire national supérieur musique et danse de Lyon
 - IFPEN : IFP Énergies nouvelles
 - IRSTEA : Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
 - ANSES : Agence nationale de sécurité alimentaire
 - IFSTTAR : Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux
 - ESADSE : École supérieure d'art et de design de Saint-Étienne
 - INRIA : Inventeurs du monde numérique
 - CNAM Auvergne Rhône-Alpes : Conservatoire national des arts et des métiers
 - ENSBA : École nationale supérieure des Beaux-Arts de Lyon
 - INRA : Institut national de la recherche agronomique
 - Bioaster : Institut de recherche technologique
 - CROUS Lyon
 - École de la Comédie de Saint-Etienne

- Élèves de Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) des établissements d'enseignement secondaire publics (certificat de scolarité à jour ou carte universitaire multiservices Université de Lyon)

- Lycéens des établissements d'enseignement secondaire de la métropole lyonnaise (certificat de scolarité à jour)
- Étudiants et personnels des Universités Grenoble-Alpes et Savoie Mont Blanc
- Particuliers au chômage, au RSA ou bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (justificatif à jour)

Inscription payante soumise à procédure d'inscription auprès de la bibliothèque :

Accès aux ressources électroniques sur place uniquement

- Tout particulier n'appartenant pas à une des catégories mentionnées ci-dessus = 34€/an
- Toute collectivité (association, laboratoire, entreprise...) souhaitant une inscription pour l'ensemble de ses membres = 170€/an

Le Conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 11 mars 2022,

Après avoir délibéré, a approuvé les conditions d'accès et d'inscription à la bibliothèque à compter du 1^{er} avril 2022.

<p>Résultats des votes :</p> <p>Membres présents ou représentés : 27</p> <p>Pour : 27</p> <p>Contre : 0</p> <p>Abstention : 0</p>
--

Fait à Lyon, le 11 mars 2022

Le Président du Conseil d'administration



Gilles LE CHATELIER



**Tarifs applicables à compter du 1^{er} avril 2022
pour le renouvellement des documents de la bibliothèque perdus ou détériorés.**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'Études Politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 175, 176 et 177 ;

Exposé des motifs

Les documents perdus ou abîmés durant la durée du prêt doivent être rachetés ou remboursés par l'utilisateur selon les forfaits ci-dessous. Les règlements se font uniquement par chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'IEP de Lyon :

Livre disponible à l'achat	à racheter ou à rembourser au tarif du marché
Livre épuisé	21 €
Numéro de revue (revue académique)	16 €
Numéro de magazine (presse)	4 €
DVD	30 €
Coffret de DVD	70 €

Le Conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 11 mars 2022,

Après avoir délibéré, a approuvé les tarifs applicables pour le renouvellement des documents de la bibliothèque perdus ou détériorés.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Lyon, le 11 mars 2022

Le Président du Conseil d'administration

Gilles LE CHATELIER